

**COMPTE RENDU  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 13 JUIN 2008**

L'an deux mille huit, le vendredi treize juin à vingt et une heures,  
le Conseil Municipal de CREPY-EN-VALOIS, s'est assemblé au lieu ordinaire de  
ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud FOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures et fait l'appel.

**Etaients présents :**

M. Arnaud FOUBERT, Mme Réjane ESTIER, M. Jean-Luc SALMON, Mme Sophie CLAUS, M. Michel ETIENNE, Mme Dominique FAIVRE, Mme Françoise MICHOT, Mme Josy TORLET, M. Pierre PRADDAUDE, M. Gérard BELLEMERE, Mme Chantal DELAPLACE, Mme Mireille MONTREUIL, Mme Françoise LUZZI, Mme Francine BARDOULA, M. Arnaud GIRAUDON, M. Yannick BREAVOINE, M. Gautier JEANNOT, Mme Christine HOFFMANN, Mme Claire-Marie LA SADE, Mme Florence HARMANT, M. Jérôme FURET, M. Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Mme Anke MEUNIER, M. Ludwig FOSSE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. Bruno FORTIER (pouvoir à Monsieur le Maire), M. Francis LEFEVRE (pouvoir à M. SALMON), Mme Anne LLAGONNE (pouvoir à Mme MONTREUIL), Mme Tonia VIVIEN (pouvoir à Mme TORLET), M. Yohann POIRIER (pouvoir à M. GIRAUDON), M. HELARY (pouvoir à M. JUMEAUCOURT), M. Jacques ZAJDA (pouvoir à M. FOSSE).

**Absent :**

M. Saïd YBNEDAHBY.

Mme Réjane ESTIER est désignée comme secrétaire de séance.

***Monsieur le Maire : Depuis le dernier Conseil Municipal, nous avons un certain nombre de bonnes nouvelles : les naissances de Mathis LOULIER, le 30 avril, fils de Sandra REBEYRAT (police)***

**NAISSANCES :**

- Mathis LOULIER, le 30 avril, - Paul JUBLOT, le 28 mai, fils de Marcel JUBLOT (service des sports)

**MARIAGE :**

- Mlle Nathalie COCHET (service des sports), le 17 mai, avec M. LORTHOIS

**DEPARTS EN RETRAITE :**

- M. Lucien DAMM, le 1<sup>er</sup> mai (Directeur des Services Techniques)  
- M. Michel CARON (service espaces verts)

**DECES :**

- M. Bernard NORMAND, président de la section Volley-ball de l'U.S.C.  
durant de nombreuses années

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 25 AVRIL 2008 :

(La rédaction du compte rendu des débats des séances du 4 et du 25 avril n'est pas terminée).

PROJETS DE DELIBERATION 8 et 9 :

Les documents déposés sur les tables annulent et remplacent ceux transmis précédemment.

**Projet n° 8 concernant le S.M.I.O.C.E.**

- Il faut lire syndicat mixte **intercommunal** et non international
- La directrice de l'école élémentaire Charles Péguy informe qu'elle souhaiterait le départ de deux classes **montagne** et non de deux classes environnement

**Projet 8bis : Participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte-Marie**

- (Ajout)

**Projet n° 16 concernant la décision modificative n° 1 – Zone Industrielle**

- (Modifications suite à réunion)

**Projet n° 18 concernant l'autorisation de signature du marché avenue des Erables phases 3 et 4**

- Ce nouveau document annule et remplace celui transmis précédemment.

**L'ordre du jour est ensuite abordé.**

Approbation du compte rendu des délibérations du 25 avril 2008

**AFFAIRES GENERALES**

- 1) Installation d'un conseiller municipal : Monsieur Ludwig FOSSE
- 2) Composition des commissions municipales permanentes : adjonction de membres nouvellement installés
- 3) Règlement intérieur du Conseil Municipal

**AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL**

- 4) Modification du tableau des emplois – Prime de responsabilité des emplois administratifs de direction

**AFFAIRES RELATIVES A L'URBANISME**

- Information sur le développement du Cœur de Ville : lancement d'un P.A.G. (Projet d'Aménagement Global) et d'une démarche A.E.U. (Approche Environnementale de l'Urbanisme)
- 5) Z.P.P.A.U.P. et création d'un secteur sauvegardé
- 6) Construction d'un restaurant au groupe scolaire Péguy – Demande de subvention auprès de la Région Picardie et du Conseil Général de l'Oise

#### **AFFAIRES RELATIVES AU SCOLAIRE ET A LA POPULATION**

- 7) Création de la Commission Administrative Communale
- 8) Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement (S.M.I.O.C.E.) – Inscriptions année scolaire 2008/2009
- 8 bis) Participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte-Marie

#### **AFFAIRES SOCIALES – EMPLOI**

- 9) Création de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées
- 10) Convention entre la Maison de l'Emploi, de l'entreprise, de la formation Valois-Senlis-Chantilly et la ville de Crépy-en-Valois.

#### **AFFAIRES CULTURELLES**

- 11) Demande de subvention à la D.R.A.C. de Picardie pour la restauration de registres paroissiaux appartenant au fonds ancien des archives de la ville de Crépy-en-Valois
- 12) Subvention exceptionnelle à la Société d'Histoire et d'Archéologie du Valois (S.H.A.V.)

#### **AFFAIRES RELATIVES AUX FETES ET ANIMATIONS**

- 13) Spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2008

#### **AFFAIRES FINANCIERES**

- 14) Ligne de trésorerie 700.000 € - 2008/2009
- 15) Budget général – Décision modificative n° 1
- 16) Budget Zone industrielle – Décision modificative n° 1
- 17) Imputation de dépenses en section d'investissement

#### **AFFAIRES TECHNIQUES**

- 18) V.R.D. avenue des Erables phases 3 et 4 – Autorisation de signature du marché
- 19) Avenant n° 1 au marché de travaux de V.R.D. avenue des Erables
- 20) Marché à procédure adaptée
- 21) Vente de matériel

#### **DECISIONS DU MAIRE**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**Rapporteur : M. le Maire**

*NS/CB/PG*

**1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :  
MONSIEUR LUDWIG FOSSE**

Vu l'article L 270 du Code Electoral qui précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »,

Vu la démission des sept premiers conseillers élus de la liste « S'ENGAGER ET TENIR »,

Vu les délibérations n° 1, 2 et 3 en date du 25 avril 2008 relatives aux installations de Madame Anke MEUNIER (8<sup>ème</sup> de liste), Monsieur ZAJDA (9<sup>ème</sup> de liste) et Monsieur Xabier PARRILLA-ETCHART (13<sup>ème</sup> de liste, les 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> ayant refusé de siéger),

Le siège vacant a été proposé au quatorzième suivant de liste qui n'a pas souhaité pourvoir ce poste.

Proposition de siéger a été faite à Monsieur Ludwig FOSSE, quinzième sur la liste susmentionnée. Son acceptation écrite a été reçue le 30 avril 2008 en mairie.

Monsieur le Maire déclare donc Monsieur Ludwig FOSSE installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal et l'invite à prendre place au sein de l'assemblée.

#### **Rapporteur : M. le Maire**

NS/CB/PG

### **2. COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES : ADJONCTION DE MEMBRES NOUVELLEMENT INSTALLES**

Vu la délibération en date du samedi 29 mars 2008 relative à la création des commissions permanentes,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions de formation des commissions municipales chargées d'étudier et instruire les questions soumises ultérieurement au Conseil,

Vu les délibérations n° 1, 2 et 3 en date du 25 avril 2008 relatives à l'installation de trois conseillers municipaux : Mme Anke MEUNIER, M. Jacques ZAJDA et M. Xabier PARRILLA-ETCHART,

Vu la lettre de démission du Conseil Municipal de M. Xabier PARILLA-ETCHAR reçue le 2 juin en mairie,

Vu la délibération de ce jour relative à l'installation du conseiller municipal : M. Ludwig FOSSE,

Afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de la présente assemblée et compte tenu du nombre de sièges restant à pourvoir au sein des différentes commissions,

Il est demandé, sur proposition de la liste « S'ENGAGER ET TENIR », de désigner les membres suivants :

#### **1/ Commission Emploi, Solidarité, Handicap (C.C.A.S.) :**

Bruno FORTIER	Jérôme FURET
Yannick BREAVOINE	Florence HARMANT
Chantal DELAPLACE	Pierre-Marie JUMEAUCOURT
Françoise MICHOT	
Réjane ESTIER	
Mireille MONTREUIL	

Anne LLAGONNE
Saïd IBNEDABHY
Michel ETIENNE

Le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité les membres suivants : **MM. FOSSE et ZAJDA.**

**2/ Commission Urbanisme, Habitat, Déplacements, Zone d'activité :**

Réjane ESTIER	Jérôme FURET
Yannick BREAVOINE	Christine HOFFMANN
Pierre PRADDAUDE	Jean Yves HELARY
Gérard BELLEMERE	Claire Marie LA SADE
Anaud GIRAUDON	
Francis LEFEVRE	
Sophie CLAU	
Françoise MICHOT	
Dominique FAIVRE	

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres suivants : **Mme MEUNIER et M. ZAJDA.**

**3/ Commission Jeunesse, Sports, Fêtes et Animations :**

Jean-Luc SALMON	Pierre-Marie JUMEAUCOURT
Tonia VIVIEN	Jean-Yves HELARY
Francis LEFEVRE	Christine HOFFMANN
Françoise LUZZI	
Saïd IBNEDHABY	
Anne LLAGONNE	
Chantal DELAPLACE	
Francine BARDOULA	
Josy TORLET	

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité le membre suivant : **M. ZAJDA.**

**4/ Commission Enfance, Affaires scolaires, Services à la population :**

Sophie CLAU	Pierre Marie JUMEAUCOURT
Bruno FORTIER	Florence HARMANT
Mireille MONTREUIL	Claire Marie LA SADE
Tonia VIVIEN	
Yohann POIRIER	
Gérard BELLEMERE	
Jean-Luc SALMON	
Michel ETIENNE	
Josy TORLET	

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres suivants : **Mme MEUNIER et M. FOSSE.**

**5/ Commission Sécurité-Prévention, Vie des Quartiers, Démocratie locale, Personnel, Affaires Juridiques :**

Michel ETIENNE	Jérôme FURET
Gautier JEANNOT	Jean-Yves HELARY
Francine BARDOULA	Florence HARMANT
Françoise LUZZI	Pierre-Marie JUMEAUCOURT
Francis LEFEVRE	

Tonia VIVIEN
Sophie CLAUS
Françoise MICHOT
Mireille MONTREUIL

Le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité le membre suivant : **M. ZAJDA.**

**6/ Commission Développement durable, Environnement, Parcs et Jardins :**

Dominique FAIVRE	Florence HARMANT
Françoise LUZZI	Pierre-Marie JUMEAUCOURT
Pierre PRADDAUDE	Claire-Marie LA SADE
Yohann POIRIER	Christine HOFFMANN
Bruno FORTIER	
Réjane ESTIER	
Gérard BELLEMERE	
Tonia VIVIEN	
Jean Luc SALMON	

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité le membre suivant : **Mme MEUNIER.**

**7/ Commission Anciens, Logement Social :**

Françoise MICHOT	Jérôme FURET
Bruno FORTIER	Pierre-Marie JUMEAUCOURT
Réjane ESTIER	Christine HOFFMANN
Chantal DELAPLACE	Jean-Yves HELARY
Pierre PRADDAUDE	
Sophie CLAUS	
Gautier JEANNOT	
Jean-Luc SALMON	
Josy TORLET	

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité le membre suivant : **M. ZAJDA.**

**8/ Commission Culture, Communication, Vie Associative :**

Josy TORLET	Jérôme FURET
Gautier JEANNOT	Jean-Yves HELARY
Francine BARDOULA	Claire Marie LA SADE
Francis LEFEVRE	Florence HARMANT
Michel ETIENNE	
Jean-Luc SALMON	
Tonia VIVIEN	
Françoise LUZZI	
Anne LLAGONNE	

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité le membre suivant : **M. FOSSE.**

**9/ Commission Cadre de Vie, suivi des travaux :**

Pierre PRADDAUDE	Christine HOFFMANN
Dominique FAIVRE	Jean-Yves HELARY
Arnaud GIRAUDON	Claire-Marie LA SADE
Réjane ESTIER	
Sophie CLAUS	

Gérard BELLEMERE
Mireille MONTREUIL
Yannick BREAVOINE
Françoise MICHOT

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres suivants : **M. ZAJDA et M. FOSSE.**

**Rapporteur : M. Michel ETIENNE**

GB/PG

#### **4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PRIME DE RESPONSABILITE DES EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION**

Considérant qu'il a été mis fin au détachement dans l'emploi fonctionnel du Directeur Général des Services suite à disponibilité pour convenances personnelles,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un Attaché pour le détacher sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,

Vu le décret n° 88-631 du 6 mai 1988 et le décret n° 88-546 modifié du 6 mai 1988 relatifs à la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction,

Considérant que la prime de responsabilité de directeur peut être attribuée au fonctionnaire ou agent qui assure la direction administrative d'une collectivité territoriale,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal :

- la création d'un poste d'Attaché à effet du 1<sup>er</sup> août 2008
- la suppression d'un poste d'Attaché principal de 1<sup>ère</sup> classe à effet du 1<sup>er</sup> août 2008.

La dépense correspondante est inscrite au budget communal, chapitre 012, article 64111.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : Mme Réjane ESTIER**

NS/PG

#### **5. Z.P.P.A.U.P. ET CREATION D'UN SECTEUR SAUVEGARDE**

La Commune de Crépy en Valois, afin de protéger et de mettre en valeur son riche patrimoine architectural, urbain et paysager, souhaite remettre à l'étude une Z.P.P.A.U.P.

(Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager ) et créer un secteur sauvegardé en son centre ancien historique.

Elle souhaite à cet égard pouvoir bénéficier des aides de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et demande à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France et au S.D.A.P. (Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine) de l'assister dans la mise au point de ce dossier et de l'étude patrimoniale à conduire en vue de la réalisation de ces objectifs. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : Mme Sophie CLAUS**

*LD/PK/PG*

#### **6. CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT AU GROUPE SCOLAIRE PEGUY DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PICARDIE ET DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

La ville de Crépy-en-Valois a décidé de réaliser pour chaque groupe scolaire un restaurant afin d'éviter le transport des enfants.

En 2007, un avis public de concurrence a été lancé pour l'étude d'un restaurant au groupe scolaire Péguy et c'est le Cabinet d'Architecte DELACHARLERY de Senlis qui a été retenu pour la maîtrise d'oeuvre par délibération du 11 mai 2007.

Considérant que ce projet peut être subventionné par la Région Picardie et le Conseil Général de l'Oise,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions
  - auprès de la Région Picardie par le biais de la Communauté de Commune du Pays de Valois dans le cadre du FRAPP,
  - auprès du Conseil Général de l'Oise
- d'approuver le plan de financement annexé à la présente délibération
- de s'engager à financer la part non subventionnée sur les budgets d'investissement 2008 et 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : Mme Sophie CLAUS**

## 7. CREATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE COMMUNALE

Vu les circulaires préfectorales relatives à l'organisation des élections prud'homales,

Considérant qu'il y a lieu d'instituer une commission administrative communale dont l'article D. 513-5 (devenu D. 1441-4) confie la présidence au maire ou à son représentant,

En vertu de l'article L. 513-3 (devenu D. 1441-13), « La liste électorale est établie par le Maire, assisté au-delà d'un seuil fixé par décret, d'électeurs inscrits sur la liste électorale prud'homale de la commune lors des dernières élections générales et d'une commission dont la composition est fixée par décret ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création de la Commission Administrative Communale ainsi que la composition suivante :

- le Maire ou son représentant
- un délégué de l'administration désigné par le préfet,
- un représentant désigné par chacune des organisations professionnelles et syndicales les plus représentatives au plan national,
- un délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance.

Un suppléant sera également désigné pour chacun d'eux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : Mme Sophie CLAUS**

## 8. SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE L'OISE DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT (S.M.I.O.C.E.) INSCRIPTIONS ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82 213 modifiée du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant qu'il convient de dresser la liste des classes susceptibles de bénéficier d'un séjour en classe d'environnement durant l'année scolaire 2008/2009,

Vu les résultats de la consultation des chefs d'établissements scolaires,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'arrêter le tableau des classes susceptibles de bénéficier d'un séjour en classe d'environnement au cours de l'année 2008/2009.

Ecole élémentaire Jean Cocteau	1 classe découverte
Ecole élémentaire André Malraux	1 classe mer 1 classe neige

Ecole élémentaire Charles Péguy	2 classes montagne
Ecole élémentaire Gaston Ramon	2 classes montagne
Ecole élémentaire Jean Vassal	1 classe découverte (8 jours) 1 classe linguistique (3 jours) 1 classe environnement (C.L.I.S.) avec école Malraux)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : Sophie CLAUS**

NS/PG

**8bis. PARTICIPATION FINANCIERE  
AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT  
DE L'ECOLE SAINTE-MARIE**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'article 89 de ladite loi concernant la contribution des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat,

Vu le contrat d'association entre la préfecture de l'Oise et l'école Sainte-Marie en date du 28 février 2007,

Vu l'article 12 dudit contrat d'association qui dit « La Commune de Crépy-en-Valois assume la charge des dépenses de fonctionnement dans les conditions fixées par l'article 7 du décret n° 60-389 modifié pour les élèves demeurant dans cette commune et conformément au régime défini par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales »,

Vu le courrier en date du 12 juin 2008 de l'école Sainte-Marie sollicitant dans les plus brefs délais cette participation.

Considérant qu'une somme de 40.000 euros a été inscrite au chapitre 65 du budget primitif 2008 (autres contributions obligatoires),

Considérant qu'il sera nécessaire, au vu des effectifs scolaires présentés et de la répartition des dépenses à venir, de réajuster le montant global de cette participation,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'école Sainte-Marie un acompte sur participation estimé à 20.000 euros.

Ce montant sera prélevé dans le chapitre 65-20-6558 (autres contributions obligatoires).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité par 25 voix pour et 6 abstentions les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : M. le Maire**

NS/PG

## **9. CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

Vu la loi du 11 février 2005 concernant la création de ladite commission dont le rôle est :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- d'établir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal
- et de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,

L'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que cette commission est composée notamment de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de cette commission ainsi que la liste des membres qui la composeront à savoir :

- un représentant de l'association « handicap et Citoyenneté »
- un représentant de l'association des « Paralysés de France »
- représentant de LEVIGNEN,
- un représentant de la F.N.A.T.H.,
- un représentant de l'association « Entraide Amitié »
- un représentant de l'association Handisport de l'U.S.C.
- M. Yannick BREAVOINE, Conseiller Municipal
- M. Pierre PRADDAUDE, Adjoint aux travaux
- M. Bruno FORTIER, Adjoint au Maire
- M. Pierre-Marie JUMEAUCOURT
- M. Ludwig FOSSE
- le Directeur Général des Services
- le Directeur des Services Techniques
- le Chef de la Police Municipale

**Rapporteur : M. le Maire**

*PhL/NS/PG*

## **10. CONVENTION ENTRE LA MAISON DE L'EMPLOI, DE L'ENTREPRISE, DE LA FORMATION VALOIS-SENLIS-CHANTILLY ET LA VILLE DE CREPY-EN-VALOIS**

Considérant que l'association « Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation Valois-Senlis-Chantilly » (M.E.E.F.) joue un rôle très important en faveur de l'amélioration des services offerts aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entrepreneurs,

Considérant que la ville a le souci de faciliter le développement de telles activités à caractère économique et social, accessibles à tous les publics,

Considérant que la ville met à disposition de la M.E.E.F. un local situé dans l'immeuble du 14, rue Jean-Jacques Rousseau,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention (ci-jointe) liant la Ville de Crépy-en-Valois et la M.E.E.F., représentée par son président, Monsieur Christian PATRIA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : Mme Josy TORLET**

DV/NS/PG

**11. DEMANDE DE SUBVENTION A LA D.R.A.C DE PICARDIE  
POUR LA RESTAURATION DE REGISTRES PAROISSIAUX  
APPARTENANT AU FONDS ANCIEN DES ARCHIVES DE LA VILLE DE CREPY-EN-VALOIS**

La Ville de Crépy-en-Valois a décidé de procéder à la restauration de quelques uns des registres paroissiaux constituant son fonds ancien dont l'état de conservation pose actuellement problème. Il s'agit de permettre une meilleure connaissance de l'histoire de la ville, tout en respectant les obligations légales.

Après étude, la Ville a décidé de confier ce chantier de restauration aux Ateliers des Fontaines.

L'Etat, par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (ici la D.R.A.C. de Picardie) apporte son concours financier à de tels travaux de restauration.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter auprès de l'Etat (D.R.A.C. de Picardie) une subvention pour ce chantier de restauration,
- d'approuver le plan de financement annexé à la présente délibération,
- de s'engager à financer la part non subventionnée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : Mme Josy TORLET**

DV/NS/PG

**12. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
A LA SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DU VALOIS (S.H.A.V.)**

Considérant que la Société d'Histoire et d'Archéologie du Valois organise les 25 et 26 octobre 2008 un colloque sur l'abbaye saint Arnoul à l'occasion du millénaire de sa fondation,

Considérant l'important travail de recherche sur notre ville effectué par cette association et le rayonnement qu'une telle manifestation peut avoir pour la commune,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture réunie le 5 mai 2008,

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Société d'Histoire et d'Archéologie du Valois.

Le montant de celle-ci a été fixé à 500€.

Cette dépense sera imputée au compte 65-324 65748 du budget général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : M. Jean-Luc SALMON**

LD/AGF/PG

### 13. SPECTACLE PYROTECHNIQUE DU 13 JUILLET 2008

La ville de Crépy-en-Valois a lancé un avis public à la concurrence dans le Parisien le 22 avril 2008 ainsi que sur le site de la ville, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Vu l'annonce parue dans le Parisien du 24 avril 2008,

Vu l'analyse des deux offres reçues : la société BREZAC 14.300,00 €, et la société SEDI 9.800,00 € T.T.C.,

Considérant que la société SEDI EQUIPEMENT est la mieux disante pour la même prestation,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire

- à signer le marché à la société SEDI EQUIPEMENT pour un montant de 9.800,00 € T.T.C.,
- à imputer cette somme sur le crédit ouvert en fonctionnement compte 011 0241 6232.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : M. le Maire**

LC/PG

### 14. LIGNE DE TRESORERIE 700.000 € - 2008/2009

Vu la consultation lancée auprès des organismes bancaires,

Considérant le souci d'une meilleure gestion financière,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal d'avoir une ligne de trésorerie interactive d'un montant maximum de 700.000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie.

Durée :	12 mois à compter de la date de signature du contrat
---------	--

Taux :	au choix avant le tirage soit EONIA soit T4M avec marge à + 0,29%
Intérêts :	en fonction du nombre de jours d'utilisation calculés sur 360 jours
Mise à disposition des fonds :	Jours J + 1 (J = jour ouvré)
Commission d'engagement :	0
Frais de dossiers :	0

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité par 25 voix pour et 6 abstentions les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

LC/PG

**15. BUDGET GENERAL  
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Après examen des crédits budgétaires et à la demande des différents responsables de service,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer les virements suivants :

**En dépenses de fonctionnement :**

En diminution :

011-2127-60632	« Petit équipement » Rased Vassal	- 130,00
011-412-61521	« Entretien terrains » Stade	- 17 400,00
011-822-611	« Contrats prestations de services » voirie	- 10 000,00
011-8220-61523	« Entretien voies et réseaux » voirie	- 42 000,00
		<b>- 69 530,00</b>

En augmentation :

023-01-023	« Virement à la section d'investissement »	+ 69 530,00
011-020-611	« Contrats prestations de services »	+ 67 900,00

	Administration générale	
011-241-6232	« Fêtes et Cérémonies »	+ 1 000,00
012-020-6475	« Médecine du travail, pharmacie » Tous services	+ 10 000,00
65-324-65748	« Subventions personnes privées » Association d'Histoire d'Archéologie du Valois	+ 500,00
		<b>+ 148 930,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 79 400,00</b>

**En recettes de fonctionnement :**

En augmentation :

77-01-7788	«Produits exceptionnels divers» Remboursement assurance	+ 6 400,00
77-020-7718	«Autres produits exceptionnels » Dégrèvement taxes foncières	+ 73 000,00
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 79 400,00</b>

**En dépenses d'investissement :**

En diminution

21-020-2183 opération 517	« Matériel informatique » Tous services	- 3 500,00
23-822-2315 opération 605	« Travaux rue de la Sablonnière »	- 120 000,00
		<b>-123 500,00</b>

En augmentation

13-0203-1323 op 572	« Remboursement subvention Conseil Général »	+ 2.140,00
---------------------	--	------------

	Drainage Saint-Aubin	
21-2127-2188 opération 504	« Autres matériels » Rased Vassal	+ 130,00
21-4222-2188 opération 508	« Autres matériels » Projet Educatif Crépinois	+ 3 500,00
21-823-2121 opération 515	« Plantations » Espaces verts	+ 10 000,00
21-823-2158 opération 530	« Autre matériel et outillage » Espaces verts	+ 17 400,00
23.020.2313 opération 500	« Construction » Réaménagement W.C. mairie	+15.500,00
23-4114-2313 opération 508	« Construction » Gymnase Nerval	+ 120.000,00
23-822-2315 opération 604	« Travaux de voirie » Rue des Erables	+42.000,00
		<b>+ 210 670,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 87.170,00</b>

**En recettes d'investissement :**

En augmentation

021-01-021	« Virement de la section de fonctionnement »	+ 69.530,00
13-822-1323 opération 606	« Subvention Conseil Général vidéosurveillance »	+ 17.640,00
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 87.170,00</b>

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité par 25 voix pour et 6 absentions les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : Mme Réjane ESTIER**

LC/NS/PG

**16. BUDGET ZONE INDUSTRIELLE  
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Après examen des crédits budgétaires et à la demande des différents responsables de service,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer les virements suivants :

**En dépenses de fonctionnement :**

En augmentation :

011-6015	« Terrains à aménager »	+ 1 800,00
011-605	« Achat matériel, équipement, travaux » Travaux ZI et travaux de Branchement	+ 216 200,00
042-71355	« Variations de stocks terrains aménagés »	+ 218 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 436 000,00</b>

**En recettes de fonctionnement :**

En augmentation :

70-7015	« Ventes de terrains aménagés »	+ 218 000,00
042-71355	« Variations de stocks terrains aménagés »	+ 218 000,00
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 436 000,00</b>

**En dépenses d'investissement :**

En augmentation :

040-3555	« Terrains aménagés »	+ 218 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 218 000,00</b>

**En recettes d'investissement :**

En augmentation :

040-3555	« Terrains aménagés »	+ 218 000,00
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 218 000,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité par 25 voix pour et 6 absentions les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : Mme Dominique FAIVRE**

LC/PG

**17. IMPUTATION DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Vu la nécessité d'acquérir du matériel pour les services communaux,

Considérant que le prix unitaire des articles n'excède pas 500 €TTC,

Considérant que la durée d'utilisation des matériels figurant sur le tableau ci-dessous est supérieure à une année et que, de ce fait, ces matériels peuvent être considérés comme des investissements,

Pépinières MAILLARD « Plantations » 21-823-2121 op 515	Arbustes pour les espaces verts	363,81 €TTC
Pépinières MAILLARD « Plantations » 21-823-2121 op 515	Arbustes pour les espaces verts	247,85 €TTC
Jardins de l'Oise « Plantations » 21-823-2121 op 515	Végétaux pour les espaces verts	253,20 €TTC
Paysagiste Briatte	Arbustes pour espaces verts	1.477,00 €TTC

« Plantations » 21-823-2121 op 515		
---------------------------------------	--	--

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'imputation de ces dépenses en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : M. Pierre PRADDAUDE**

LD/PK/PG

**18. VRD AVENUE DES ERABLES PHASES 3 ET 4  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

La ville de Crépy-en-Valois a lancé le 25 février 2008 un avis d'appel public, conformément aux articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Vu l'annonce parue dans le B.O.A.M.P. (Bulletin Officiel des Marchés Publics) n° 08-47854,

Vu le procès-verbal d'ouverture des offres du 27 mai 2008,

Vu l'analyse des offres en date du 27 mai 2008,

Considérant que le groupement Cabrema-Colas, au vu de l'analyse, a été retenu pour réalisation de ces travaux,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 mai 2008, d'autoriser Monsieur le Maire

- à signer le marché pour les travaux de VRD avenue des Erables phases 3 et 4, avec le groupement Cabrema-Colas pour un montant de 1.103.937,88 € T.T.C.
- à imputer une première tranche de travaux de la phase 3 à hauteur de 512.000€ sur les crédits ouverts en investissement, opération 604, à prendre sur les 607.723,41 € T.T.C. et à ouvrir pour le solde en 2009 (revêtement final).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité par 25 voix pour et 6 absences les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : M. Pierre PRADDAUDE**

LD/PK/PG

**18. VRD AVENUE DES ERABLES PHASES 3 ET 4  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

La ville de Crépy-en-Valois a lancé le 25 février 2008 un avis d'appel public, conformément aux articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Vu l'annonce parue dans le B.O.A.M.P. (Bulletin Officiel des Marchés Publics) n° 08-47854,

Vu le procès-verbal d'ouverture des offres du 27 mai 2008,

Vu l'analyse des offres en date du 27 mai 2008,

Considérant que le groupement Cabrema-Colas, au vu de l'analyse, a été retenu pour réalisation de ces travaux,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 mai 2008, d'autoriser Monsieur le Maire

- à signer le marché pour les travaux de VRD avenue des Erables phases 3 et 4, avec le groupement Cabrema-Colas pour un montant de 1.103.937,88 € T.T.C.
- à imputer une première tranche de travaux de la phase 3 à hauteur de 512.000€ sur les crédits ouverts en investissement, opération 604, à prendre sur les 607.723,41 € T.T.C. et à ouvrir pour le solde en 2009 (revêtement final).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité par 25 voix pour et 6 absentions les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : M. Pierre PRADDAUDE**

LD/PK/PG

**19. AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE V.R.D.  
AVENUE DES ERABLES**

La ville de Crépy-en-Valois a décidé de réaliser des travaux avenue des Erables pour accéder au Centre Aquatique Intercommunal.

Vu la délibération n° 19 du 5 octobre 2007 visée en Sous-Préfecture le 10 octobre 2007 autorisant Monsieur Le Maire à signer le marché de travaux avec le groupement Cabrema-Colas,

Considérant que des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires pour l'aménagement du carrefour avec l'accès au lycée Jean Monnet et pour l'alimentation téléphonique du foyer d'accueil médicalisé « la Sagesse »,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 27 mai 2008,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de VRD avenue des Erables, avec le groupement Cabrema-Barriquand, d'un montant H.T. de 38.140,12 €, soit 45.615,58 € T.T.C.
- de préciser que cette dépense sera imputée sur les crédits au budget général 2008 au compte n° 23-822-2315 op 604.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité par 25 voix pour et 6 absentions les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : M. Pierre PRADDAUDE**

LD/PK/PG

## 20. MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

La ville de Crépy-en-Valois a lancé dans « Le Parisien » des avis d'appels publics pour des marchés de fournitures selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

Vu l'analyse des offres,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 mai 2008,

Vu la délibération du 29 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés dont le montant est inférieur à 206.000 euros hors taxes,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à retenir et à signer les marchés avec les sociétés suivantes :
  - Fournitures de matériel électrique pour 3 ans :  
Société Sanelec de Compiègne,

- Fournitures et pose de matériel de vidéosurveillance et alarmes :  
Société Lesaint de Crépy-en-Valois,
- Travaux de VRD pour vidéosurveillance :  
Société Barriquand de Compiègne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité par 25 voix pour et 6 absentions les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : M. Pierre PRADDAUDE**

*LD/AGF/PG*

## **21. VENTE DE MATERIEL**

La ville de Crépy-en-Valois a conservé depuis longtemps une balayeuse immatriculée 3672 VJ 60 et un tracteur FIAT, matériel non roulant.

Ces véhicules, achetés dans les années 80, ne sont plus utilisables et doivent être retirés de la flotte automobile de la commune.

Considérant que la SARL ROELS, 12 rue du Bois, 60440 BOISSY-FRESNOY se propose de les racheter pour la somme de 800 euros H.T.,

Considérant que procéder à l'enlèvement des épaves sur le site par une entreprise extérieure entraînerait une dépense pour la commune,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire:

- à barrer et signer les cartes grises de ces véhicules,
- à remplir les documents nécessaires à leur vente,
- à inscrire le montant correspondant sur le budget général compte 77-01-7718.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

**DECISIONS DU MAIRE PRISES  
DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **15/2008 – ACTIVITE ACROBRANCHE POUR LE STAGE DE PRINTEMPS 2008 DU SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Considérant que la ville développe une pratique du sport pour tous notamment en période de vacances scolaires en organisant un stage de pratique sportive durant la période du 7 au 11 avril 2008, un contrat d'activité est signé avec la société GRIMP A L' ARBRE de VIEUX MOULIN, afin de permettre à 15 jeunes de 10 à 13 ans de pratiquer le parcours aventure des Etangs de St pierre en étant encadrés par des éducateurs diplômés.

Le contrat est signé pour le 8 avril 2008 et le montant de la prestation s'élève à 240 € pour le groupe.

#### **16/2008 – ACTIVITE ESCALADE POUR LE STAGE DE PRINTEMPS 2008 DU SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Considérant que la ville développe une pratique du sport pour tous notamment en période de vacances scolaires en organisant un stage de pratique sportive durant la période du 7 au 11 avril 2008, un contrat d'activité est signé avec l'association « grimpeurs compiègnois » afin de permettre à 15 jeunes de 10 à 13 ans de pratiquer l'escalade en salle sur le mur de la commune de Compiègne en étant encadrés par des éducateurs diplômés.

Le contrat est signé pour les 10 et 11 avril 2008. Le montant est de 180 euros pour le groupe.

#### **17/2008 – ACTIVITE EQUITATION POUR LE STAGE DE PRINTEMPS 2008 DU SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Considérant que la ville développe une pratique du sport pour tous notamment en période de vacances scolaires en organisant un stage de pratique sportive durant la période du 7 au 11 avril 2008, un contrat est signé avec le centre équestre du Lonval de Bonneuil-en-Valois afin de permettre à 15 jeunes de 10 à 13 ans de pratiquer l'équitation étant encadrés par des éducateurs diplômés.

Le contrat est signé pour les 9 et 10 avril 2008 et le montant est de 300 € pour le groupe.

#### **18/2008 – MISE A DISPOSITION DU STAND DE TIR DES FONDS DE CHANGY**

Considérant que la police municipale de la ville de Crépy-en-Valois doit s'entraîner régulièrement sur un stand de tir, et que l'association sportive de tir de Roissy en France propose de mettre à disposition son stand de tir, ainsi que l'accès aux différents locaux réservés aux adhérents du club et défini dans le règlement, un contrat est signé avec l'association sportive de tir à Roissy-en-France.

Ce marché est conclu pour 6 mois et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le montant est un prix mensuel forfaitaire de 100 €.

#### **19/2008 – CONVENTION MUSEE DE L'ARCHERIE AVEC LA REGION POUR LA PARTICIPATION A « PICARDIE PASS'TOURISME »**

Considérant que le musée de l'Archerie souhaite faire partie des sites partenaires de l'opération « Picardie Pass'Tourisme », organisée par la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Picardie (FROTSI)

Considérant que l'objectif de cette opération est de permettre aux détenteurs de ce « pass » de mieux connaître l'offre touristique de la région pour mieux la promouvoir et de favoriser les contacts privilégiés entre ces derniers et les sites partenaires de l'opération, une convention est donc signée entre le musée de l'Archerie et la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Picardie pour une durée de deux ans.

#### **20/2008 – EXPOSITION DE TAPISSERIES ET ANIMATION D'UN ATELIER TISSAGE DANS LE CADRE DU SALON DES LIVRES ET VOUS**

Considérant que la ville de Crépy-en-Valois, dans le cadre du 15<sup>ème</sup> salon « Délivrez vous-Suivons le fil », et plus précisément la bibliothèque organise une exposition de tapisseries et animation d'un atelier autour du tissage,

Considérant qu'une plasticienne textile propose ses services pour l'installation des œuvres, le vernissage et la séance d'atelier, une convention est signée avec Mme Marie Noëlle VIGNERON à Lerzy (02260).

La prestation s'effectuera du 23 au 30 avril 2008 durant le salon « DES LIVRES ET VOUS – SUIVONS LE FIL ».

Les défraiements versés à Mme VIGNERON sont de 336 €, séance d'atelier et transports inclus.

#### **21/2008 – LOGEMENT BAIE DE SOMME STAGES ETE 2008**

Considérant que la ville développe une pratique du sport pour tous notamment en période estivale en organisant un stage de pratique sportive se déroulant dans la baie de somme à Villers sur Authie, un contrat de location de logement est signé avec le camping Club Le Val d'Authie à VILLERS SUR AUTHIE (80120).

Le séjour se déroulera du 05 au 12 juillet 2008 pour un montant total de 2.150 €.

#### **22/2008 – LOGEMENT EPINAL STAGE ETE 2008**

Considérant que la ville développe une pratique du sport pour tous notamment en période estivale en organisant un stage de pratique sportive se déroulant dans les Vosges à EPINAL , un contrat de location de logement est signé avec le camping Club du Lac de Bouzey à SANCHEY (88 390).

Le séjour se déroulera du 12 au 19 juillet 2008, pour un montant total de 2.163,08 €.

#### **23/2008 – CONVENTION EDF POUR RECUPERATION D'ENERGIE**

Considérant la volonté de la ville de Crépy-en-Valois de récupérer l'énergie, en établissant un diagnostic « PROFIL 21 OPTIMIA CT » avec Electricité de France qui propose ses services, une convention est donc signée avec Electricité de France.

La prestation s'effectuera durant le mois de juin, sur les trois sites suivants :

- Bâtiment d'activités sociales (mission locale), rue Jean Jacques Rousseau
- Salle des sports Cruypenninck, rue Marie Rotsen
- Salle polyvalente, rue Hector Berlioz

Pour un montant total de 1.500 € (500 € par site).

#### **24/2008 – EXPOSITION DE TAPISSERIES AVEC METIERS A TISSER ET ANIMATION D'UN ATELIER TISSAGE DANS LE CADRE DU SALON DES LIVRES ET VOUS**

Considérant que la ville de Crépy-en-Valois et plus précisément la bibliothèque municipale, dans le cadre du 15<sup>ème</sup> salon « Délivrez vous - Suivons le fil » organise une exposition de tapisseries, avec deux métiers à tisser à disposition et l'animation d'un atelier autour du tissage,

Considérant que l'association « ATLAS » s'engage à mettre à la disposition de la commune son exposition « du Mouton au tapis », composée de 77 objets, une convention est donc signée avec l'association « ATLAS », dont le siège est au MANS (72 100).

La prestation s'effectuera du 21 au 30 avril 2008 pour un montant total de 920 €, installation, frais de transport et restauration inclus.

#### **25/2008 – AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION DE FREQUENCE POUR LA RADIOTELEPHONIE DE LA POLICE MUNICIPALE**

Considérant le contrat de concession déjà existant de fréquence RPXG pour la zone d'exploitation de Crépy-en-Valois et la quantité d'émetteurs-récepteurs préalablement définies au contrat initial, quantité déjà augmentée par un premier avenant,

Considérant le besoin de la police municipale d'ajouter à nouveau deux postes d'émetteurs-récepteurs et ainsi atteindre le nombre de radiotéléphones souhaité, un deuxième avenant au contrat de mise à disposition de fréquence et d'entretien est signé avec la société DESMAREZ S.A., dont le siège social se trouve à CARLEPONT (60170).

Le montant annuel de la redevance et de la maintenance est porté à 3.321,75 € HT.

#### **26/2008 – CONVENTION DE FORMATION AVEC AXES MANAGEMENT**

Considérant la nécessité pour la ville de Crépy-en-Valois d'envoyer l'un de ses agents en formation sur le thème « Les marchés en procédure adaptée », une convention est donc signée avec l'organisme AXES MANAGEMENT, domicilié à Paris.

La durée de la formation est de deux jours pour un montant de 1.172,08 € TTC.

**27/2008 – CONTRAT DE MAINTENANCE RELATIF AU PROGICIEL ACTIMUSEO**

Considérant la nécessité pour le musée du Valois et de l'archerie de la ville de Crépy-en-Valois d'une assistance technique téléphonique et de télémaintenance exclusivement liée à l'utilisation du progiciel ACTIMUSEO, un contrat est donc signé avec la société ACTIMUSEO, Lamy-Au-Rousseau-Multimédia, sise au 3, rue de Naglans, à Villers Sous Montrond (25620). La durée est prévue pour trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008.

**28-2008 – AVENANT AU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE**

Considérant la nécessité pour sa salle des sports Marcel Quentin, bâtiment de la ville de Crépy-en-Valois, de modifier le contrat déjà en place par un avenant, afin de passer au tarif jaune, option base, version utilisations moyennes, un avenant au contrat est donc signé avec Electricité de France, dont le siège est situé au 22-30, avenue de Wagram, 75008 PARIS.

La durée du contrat est prévue pour un an dès sa mise en place.

Le montant mensuel de la redevance de comptage s'élève à 13, 01 € HT, à ajouter aux consommations d'énergie de la salle des sports.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 23h 25.

LE MAIRE,

Arnaud FOUBERT